



ESPACES DÉDIÉS



OFFICIELS TECHNIQUES



OFFICIELS TECHNIQUES



COMMENT DEVENIR ARBITRE?



ORGANIGRAMME DE LA CFOT

HAUT-NIVEAU

OFFICIELS TECHNIQUES

- Qu'est-ce qu'un officiel technique ?
- Comment devenir juge-arbitre ?
- **Comment devenir arbitre ?**

LISTES DES OFFICIELS TECHNIQUES

- Juges de Lignes
- Juges-Arbitres
- Arbitres

LISTE DES PRÉPOSÉS AUX
COMPÉTITIONS

- Chaperons anti-dopage
- GEO

LISTES DES FORMATEURS

LISTE DES ÉVALUATEURS

CALENDRIER DES FORMATIONS &
EXAMENSLES FORMULAIRES ET DOCUMENTS
UTILIS

DÉSIGNATIONS

LES RÈGLES OFFICIELLES



INSCRIPTION NEWSLETTER

email



Comment devenir arbitre ?

Le corps arbitral en France comporte une distinction et cinq grades d'arbitre :

- Arbitre stagiaire (distinction)
- Arbitre de ligue accrédité
- Arbitre de ligue certifié
- Arbitre fédéral accrédité
- Arbitre fédéral certifié
- Arbitre international

Il existe quatre grades internationaux qui ne sont pas du ressort de la FFBaD :

- Arbitre BE accrédité
- Arbitre BE certifié
- Arbitre BWF accrédité
- Arbitre BWF certifié

Pour devenir arbitre stagiaire :

Le candidat arbitre participe à un stage de formation de deux jours qui comporte une formation théorique et une formation pratique.

À l'issue du stage, un certificat de stage lui est remis sauf si le candidat n'a pas fait preuve d'aptitude à la fonction d'arbitre pendant le stage. Le candidat reçoit également une attestation d'arbitre stagiaire. L'arbitre stagiaire dispose de deux ans pour passer l'examen d'arbitre de ligue accrédité.

Les stages d'arbitres sont accessibles aux candidats en situation de handicap.

Pour devenir arbitre de ligue accrédité :

Dans la mesure du possible et suivant la période de la saison où s'est déroulé le stage et les opportunités de compétitions, l'examen est proposé dans les mois qui suivent le stage (à une ou plusieurs dates si nécessaire) laissant au candidat un peu de temps pour qu'il ait l'occasion d'arbitrer préalablement minimum dix matchs dont cinq doubles, avant de se présenter à l'examen. L'examen comporte une partie théorique (orale) et une partie pratique qui a lieu lors d'une compétition officielle où le stagiaire doit au moins arbitrer un match de doubles.

Un candidat qui serait recalé à la partie pratique et/ou théorique a le droit de se présenter à nouveau à un examen ultérieur.

Pour devenir arbitre de ligue certifié :

L'arbitre de Ligue accrédité doit cumuler dix matchs minimum et un an de grade avant de se présenter à un examen d'arbitre de ligue certifié.

L'examen comporte une partie théorique (orale) et une partie pratique qui a lieu lors d'une compétition officielle.

Un candidat qui serait recalé à la partie pratique et/ou théorique a le droit de se présenter à nouveau à un examen ultérieur.

Pour devenir arbitre fédéral accrédité :

L'arbitre de ligue certifié doit réaliser annuellement quinze arbitrages minimum. De plus pour se présenter à l'examen, il faut avoir accumulé une solide expérience de l'arbitrage, autant que possible à tous les niveaux (arbitrage de finales, arbitrage de compétitions N, arbitrage de doubles, ...).

C'est le responsable formateur régional qui apprécie si l'expérience de l'arbitre est suffisante pour l'autoriser à se présenter à l'examen d'arbitre national accrédité. L'arbitre présente un dossier de candidature à la CNA comportant sa feuille d'activité et l'avis du parrain du candidat et du formateur régional.

Si la candidature de l'arbitre est acceptée, l'arbitre participe à l'examen fédéral sur les championnats de France jeunes. À l'issue de la compétition, si son niveau est jugé suffisant, le grade d'arbitre fédéral accrédité lui est attribué.

Un candidat à qui le grade d'arbitre fédéral accrédité n'est pas accordé, peut se présenter une seule fois à un examen ultérieur.

Pour devenir arbitre fédéral certifié :

Conditions d'accès : arbitre fédéral accrédité expérimenté depuis deux ans minimum, connaissances de l'anglais.

Modalités d'examen : lors du championnat de France séniors ou de la phase finale Top 12.

Périodicité : annuelle.

Pour devenir arbitre international :

Conditions d'accès : arbitre fédéral certifié expérimenté depuis 2 ans minimum, maîtrise de l'anglais et expérience sur les tournois à l'étranger.

Modalités d'examen : lors du tournoi international d'Orléans où l'arbitre sera convoqué par la CNA pour réaliser l'examen durant la durée de la compétition (examen écrit et oral en anglais).

Activités :

La CNA établit chaque année la liste des arbitres fédéraux accrédités, certifiés et internationaux. Les arbitres fédéraux et internationaux doivent arbitrer un minimum de vingt matchs par an et par saison.

Les arbitres possèdent une feuille d'activité annuelle sur laquelle ils inscrivent les compétitions et les types de matchs qu'ils arbitrent. Chaque grade est conditionné à un quota minimum d'arbitrage annuel. Le responsable régional établit chaque année la liste des arbitres en activité dans sa région au vu des feuilles d'activité qu'il reçoit.

Les grades d'arbitres ne sont pas acquis « à vie ». Un grade peut se perdre si l'arbitre ne répond plus aux critères retenus et à fortiori si l'arbitre n'a plus d'activité. Un arbitre qui serait sans activité pendant deux années consécutives, sera rétrogradé ou placé en qualité d'arbitre inactif avec suppression de l'intégralité de ses grades, s'il ne souhaite plus officier. Un arbitre de ligue accrédité peut retrouver son grade après une évaluation et/ou devra participer à nouveau à un stage le cas échéant. Des journées de mise à niveau peuvent être organisées par les CRA ou la CNA pour les différents grades.

La liste des intervenants (arbitres habilités pour la formation) est établie chaque année par la CNA.

Le stage national d'arbitres est encadré par des conseillers-évaluateurs en arbitrage fédéral (CEAF). Les stages de formation initiale d'arbitres sont encadrés par des intervenants (responsables du stage) et un encadrant pour cinq candidats (arbitres au moins du niveau ligue certifié).

L'attribution du grade d'arbitre de ligue accrédité est réalisé par le collège des conseillers-évaluateurs d'arbitrage de ligue (CEAL). L'examen pour l'attribution du grade de ligue certifié doit comporter un arbitre habilité du niveau national parmi le collège des CEAL.

Âge des arbitres :

L'âge minimum requis pour participer à un stage de formation initiale d'arbitrage est de 11 ans.

> Retour haut de page

PARTENAIRES



APERÇU DU SITE



MENTIONS LÉGALES

CRÉDITS

CONTACTS

PLAN DU SITE

LIENS UTILES

PARTENAIRES



NOUS RENDRE VISITE